

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 22/10/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	ARBEZ-CARME Elisabeth qui donne procuration à PILLARD Claudie, PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël, ROLANDEZ Alain qui donne procuration à GINI Patrick.
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 09/09/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Aimé GROSSIORD, élu de 1971 à 1987, décédé brutalement le 21 octobre 2009.

I. ARRÊT DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

M. le Maire informe l'assemblée que la Commission des Sites n'a pas encore rendu ses conclusions définitives. Les premières informations reçues laissent apparaître un avis favorable sur les secteurs de Clavières et du Replan, et un avis défavorable sur le secteur du Crêt Bolomy. Néanmoins, s'agissant d'un avis consultatif, il convient de prendre position sur certains points afin d'arrêter le projet de révision du P.L.U et le soumettre à la consultation des services et à l'enquête publique :

- a) Site du Grand Essard : Melle Mai-Lys REGAD présente un nouveau découpage de 6000m² après avoir supprimé les zones sensibles sur le plan environnemental, découpage adopté à l'unanimité.
- b) Evaluation des incidences du P.L.U. sur l'environnement : les objectifs de développement durable à appliquer ayant été étudiés au mieux, l'assemblée approuve cette partie du rapport.
- c) Cahier des recommandations architecturales et paysagères : M. Bernard REGAD fait part d'une remarque sur les pentes de toit et les débords de toit avec et hors bardage. En outre, il est demandé à ce qu'une liste soit conseillée des tuiles et matériaux les plus utilisés sur la commune et dans le Haut-Jura afin de faciliter l'obtention des permis de construire.
- d) Bilan de la concertation : de janvier à octobre 2009. L'ensemble des dispositifs mis en œuvre a bien fonctionné selon les modalités initialement prévues.

- e) Secteur du Crêt Bolomy : Considérant les difficultés rencontrées, M. le Maire propose à l'assemblée un vote à bulletin secret sur le maintien ou non de ce secteur dans le P.L.U. Par 8 voix « contre le maintien » et 7 voix « pour le maintien », le Conseil Municipal décide de retirer la zone du Crêt Bolomy du projet de Plan Local d'Urbanisme.

En conséquence de ce vote, des modifications doivent intervenir sur le projet de révision du PLU. M. le Maire décide de convoquer le Conseil Municipal jeudi 29 octobre afin que l'arrêt du projet soit étudié.

II. SIDEC : CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC LE MANON

M. le Maire fait part de la nécessité de faire procéder, en même temps que l'enfouissement, à la réalisation du programme d'éclairage public au carrefour de « La Trace », sur le secteur du Manon, et en indique les coûts :

- Montant estimatif du programme (un mât avec lampe) : 2 250.00 € TTC
- Participation financière possible du SIDEC : 40 % de l'opération, soit 820.00 € TTC
- Part restant à la charge de la commune : 1 230.00 € TTC avec un préfinancement de 80% au commencement des travaux, soit 984.00 € TTC, le solde étant versé après achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce programme, autorise M. le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

III. SCEB : DEVIS EFFACEMENT DE RESEAU FRANCE TELECOM LE MANON

M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'effacement des réseaux de France Télécom sur le secteur du Manon sont plus importants que prévus initialement :

- Le devis réactualisé de l'entreprise SCEB s'élève à 11 150.90 € HT soit 13 814.88 € TTC (le 1^{er} devis se montant à 11 094.99 € TTC).

Par ailleurs, France Télécom doit établir une convention et un devis de câblage, sachant qu'il prendra en charge 50 % des coûts de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le nouveau devis de l'entreprise SCEB et autorise M. le Maire à solliciter une subvention ADCJ au Département à réception de la convention de France Télécom.

IV. DECISIONS MODIFICATIVES

Les projets de travaux de renforcement en électricité et d'effacement des réseaux sur les secteurs de la Rue du Mont et du Manon ayant été actés en cours d'année, la somme n'a pu être inscrite au budget primitif ; il convient donc d'effectuer les décisions modificatives nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 : (Dépenses imprévues d'investissement) - 45 000.00 €
- Compte 238D : (Avances s/Cde immobilisations corporelles) + 45 000.00 €

Par ailleurs, M. Le Maire fait part des autres investissements réalisés récemment :

- Coût définitif des travaux effectués au parking de la Poste : 25 391.08 € TTC
- Coût définitif du profilage de la piste à roulettes et de l'aménagement du terrain de boules sur le Replan : 6 634.21 € TTC

Pour ces travaux, il n'est pas nécessaire d'ouvrir de ligne budgétaire supplémentaire.

V. S M D T : MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGEMENT ADRESSE

Par délibération en date du 18/12/2008, le Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut-Jura (SMDT) a modifié l'article 4 de ses statuts, à savoir le changement d'adresse du siège social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SMDT et prend note de la nouvelle adresse de son siège social : 27, Le Village 39310 LAJOUX.

VI. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES COMBES : MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGEMENT ADRESSE

Par délibération en date du 18/12/2008, la Communauté de Communes des Hautes Combes a modifié l'article 3 de ses statuts, à savoir le changement d'adresse du siège social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Combes et prend note de la nouvelle adresse de son siège social : 27, Le Village 39310 LAJOUX.

VII. SIDEC : RAPPORT D'ACTIVITES 2008

M. Jean-Louis MICHARD, délégué, présente le rapport d'activités 2008 du Syndicat mixte D'Energie, d'Equipements et de Communication du Jura.

Outre ses activités d'électrification rurale et d'éclairage public, le SIDEC s'engage sur des actions stratégiques concernant les énergies et l'environnement :

- Démarches de Conseil en Energie Partagée
- Mutualisation de la concession de distribution de gaz naturel
- Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour l'éclairage public...
- Production d'énergies locales renouvelables.

En partenariat avec le Conseil Général, il met en œuvre une politique d'accès progressif au très haut débit Internet grâce au déploiement de la fibre optique.

Très Haut Débit : coût pour la pose de 19.5 km de fourreaux optiques ... 272 000 €

Coût au mètre linéaire : 13.70 €.

De même, il poursuit le déploiement du Système d'Information Géographique (SIG) départemental pour aboutir à une gestion totalement informatisée avec cartographie de toutes les couches métiers des collectivités du Jura (urbanisme, assainissement, eau potable, éclairage...).

233 collectivités étaient adhérentes au SIG le 31/12/2008 pour une contribution financière totale de 165 000 €.

Enfin, il s'implique davantage dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le Budget total du SIDEC est de 94 700 000 €

Le renforcement des réseaux représente 4 200 000 € pour 60 opérations,

L'extension des réseaux 1 500 000 € pour 18 opérations,

L'effacement des réseaux 1 300 000 € pour 14 opérations,

L'éclairage public des communes rurales 1 550 000 € subventionné à 40 %,

L'éclairage public des communes urbaines 1 000 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport. Il s'étonne néanmoins de la non prise en compte de l'éclairage de type « LED » et souhaite que cette question soit étudiée.

Un exemplaire de ce rapport est en libre consultation à la mairie.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) Courrier de M. et Mme Joseph MAURICE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 17/09/2009 de M. et Mme Joseph MAURICE faisant part de dégradations sur le chemin rural et sur leur propriété privée. Ces soucis font suite à l'exploitation d'un volume important de bois sur le secteur de la Magnine.

Le Conseil Municipal prend cette requête en considération ainsi que les conséquences.

B) SNC du Saut du Chien

Par courrier en date du 15/09/2009, M. Urbain HUBAU fait part de son souhait de vendre des terrains sur le site du Flumen, représentant 101 ha 12a 70ca pour un montant de 150 000 €.

Une recherche de financements est actuellement à l'étude par le Parc Naturel Régional du Haut Jura pour l'acquisition de cette propriété.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce courrier et attend les conclusions du P.N.R.

C) Les Amis du Bleu

M. le Maire fait part du courrier de remerciements de M. le Président des Amis du Bleu en date du 05/10/2009 suite à la subvention allouée à l'occasion de la Fête de la Courge.

D) Conseil Général : Direction Générale des Services

Suite au courrier de la commune de Septmoncel sollicitant la récupération d'un délaissé du Domaine Public Départemental situé sur la R.D. 436 face à la V.C. 1 « Route de la Vie Neuve » en vue de l'aménagement d'un parking, M. le Président du Conseil Général communique, par lettre du 06/10/2009, l'engagement de ses services dans la procédure de transfert de propriété pour l'euro symbolique.

E) Préfecture du Jura

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme Joëlle LE MOUËL, Préfète du Jura, en date du 01/10/2009, informant d'un recensement des exploitations agricoles qui sera effectué en mairie, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 mars 2010, par une commission consultative communale.

E) Fanfare du Haut-Jura

L'assemblée prend connaissance d'un courrier de M. le Président de la Fanfare du Haut-Jura en date du 29/09/2009 accompagné d'un projet concernant la Salle de Musique.

M. le Maire et Mme la Présidente du Comité des Fêtes souhaitent rencontrer les différentes associations.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) Loi Handicap

M. le Maire expose les obligations résultant de la loi n° 2005-12 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : chaque collectivité doit réaliser un plan de mise en accessibilité aux voiries, espaces publics et un diagnostic accessibilité au cadre bâti.

Un cahier des charges doit être établi avec zonage des endroits à étudier.

Une consultation conjointe pour l'ensemble des communes des Hautes Combes est prévue afin de mener cette action de manière coordonnée dans l'esprit de la future commission intercommunale d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer la convention de groupement,

- nomme M. Patrick GINI, membre titulaire, M. Jean-Louis MICHARD et M. Alain MOYAT, membres suppléants,
- autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de subventions et demandes administratives nécessaires dans le cadre de ces opérations.

B) Opération « Le jour de la nuit »

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura invite les municipalités à participer à cette opération d'extinction des lumières durant une nuit dont l'objectif est d'attirer l'attention sur les conséquences de la pollution lumineuse et les économies d'énergie possibles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette manifestation prévue le samedi soir 24 octobre, renonce à toute action cette année, mais réfléchit à organiser une animation pour cette opération.

C) Visite à Prémanon de la chaufferie bois

A l'initiative de M. Jean-Christophe SAVOIE, une visite de la chaufferie/bois déchiqueté de Prémanon sera organisée le samedi 21 novembre à partir de 9h00 pour les élus qui le souhaitent.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Affiché le 29/10/2009

Raphaël PERRIN